



# Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

## Rapport du Directeur général

### CONTEXTE

1. Les décisions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant les modifications des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent être approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le présent document fait la synthèse des principales questions examinées par le Comité mixte à sa soixante-dixième session (24-25 février 2022), à sa soixante et onzième session (11-12 avril 2022) et à sa soixante-douzième session (25-29 juillet 2022), et des mesures prises par l'Assemblée générale.<sup>1</sup>

### Questions actuarielles

2. Une évaluation actuarielle externe de la Caisse est effectuée tous les deux ans afin de déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs projetés et à maintenir le taux de cotisation en vigueur. L'évaluation ordinaire arrêtée au 31 décembre 2021 (la trente-sixième évaluation) a fait apparaître un excédent actuariel égal à 2,3 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, alors qu'un excédent de 0,5 % avait été observé au 31 décembre 2021. Cet excédent s'explique principalement par le rendement des actifs. Les actuaires ont confirmé le maintien de l'objectif d'un taux de rendement réel de 3,5 % par an (corrigé de l'inflation). L'évaluation ordinaire a montré qu'un taux de rendement réel de 2,5 % entraînerait un déficit de 5,84 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Si elle atteint le taux de rendement réel attendu de 3,5 % par an, la Caisse devrait continuer de disposer de ressources suffisantes au cours de la période de projection de 50 ans.

### Investissements

3. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse a indiqué que la Caisse s'était redressée et avait une valeur sur le marché de 91,482 milliards de dollars des États-Unis (USD) fin 2021, contre 81,528 milliards USD au 31 décembre 2020, ce qui représente une augmentation de 9,954 milliards USD. L'Assemblée générale a noté que la Caisse a continué d'enregistrer un taux de rendement réel annuel nettement supérieur à son objectif à long terme de 3,5 % sur des périodes de 10 et 15 ans, et l'a encouragée à poursuivre ses efforts pour améliorer la performance de ses investissements et recenser dans différents pays des régimes analogues pouvant servir de référence et à présenter une comparaison de ces régimes dans son prochain rapport.

---

<sup>1</sup> Résolution 77/258 (2022) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

## **Audit**

4. Le Comité mixte a accueilli avec satisfaction l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes et a approuvé les états financiers de la Caisse pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021. Le Directeur de la vérification externe a souligné que 63 % des recommandations en suspens avaient été pleinement mises en œuvre et a pris acte de l'engagement de la direction et du personnel de la Caisse. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué qu'au 30 juin 2022, 46 recommandations importantes issues de la vérification adressées à l'Administration des pensions et au Bureau de la gestion des investissements étaient en suspens. Le Bureau des services de contrôle interne a souligné qu'un grand nombre de recommandations issues de la vérification avaient été clôturées.

## **Questions de gouvernance**

5. À sa soixante et onzième session, en avril 2022, le Comité mixte a examiné une proposition concernant la répartition des sièges du Comité et a décidé qu'un document présentant un aperçu des dispositions actuelles et décrivant comment les nouvelles organisations affiliées à la Caisse seraient représentées au Comité mixte devrait lui être présenté à la session de juillet 2023 au plus tard.

6. L'Assemblée générale s'est félicitée que le Comité mixte continue de mettre en œuvre le plan de réforme de la gouvernance, qui tient compte des meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail sur la gouvernance et respecte le caractère unique de la Caisse ; a noté que le Comité mixte juge que le plan de réforme contribue déjà à gagner en efficacité et à rendre la prise de décisions plus efficace ; et a prié le Comité mixte de suivre les progrès accomplis à cet égard et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-huitième session.

7. Elle a prié le Comité mixte de réviser et d'ajuster la politique en concertation avec le conseiller ou la conseillère en déontologie et de présenter une analyse et des éclaircissements supplémentaires dans son prochain rapport.

## **Régime des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

8. L'Assemblée générale a décidé d'approuver la proposition de modification de l'article premier des Statuts de la Caisse, qui vise à permettre la restitution de tout ou partie d'une période d'affiliation à un participant ayant opté pour une pension de retraite différée. Elle a également décidé d'approuver la proposition d'ajout aux Statuts de l'article 24 *bis*, qui vise à permettre la restitution d'une période d'affiliation antérieure à un participant ayant opté pour une pension de retraite différée, telles qu'elles sont énoncées à l'annexe III du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour 2022.

## **Questions administratives**

9. À sa soixante-dixième session, en février 2022, le Comité mixte est parvenu à un consensus en faveur de la création du Groupe d'examen du régime et a approuvé à sa soixante et onzième session, en avril 2022, le mandat et la composition du Groupe sur la base des candidatures reçues. Le Groupe présentera un rapport comprenant ses recommandations à la session du Comité en juillet 2024 voire plus tôt.

10. L'Assemblée générale s'est félicitée qu'il ait été proposé de créer un groupe du contrôle des risques en vue de renforcer les capacités de l'Administration des pensions en matière de contrôle des risques et prie le Comité mixte de lui présenter des informations actualisées sur les réalisations du Groupe dans son prochain rapport.

11. Elle a souligné qu'il importait de mettre rapidement en service le système de gestion de la relation client et a engagé toutes les parties prenantes à conclure le marché y afférent avant la fin de 2022 afin de renforcer les services aux clients et de faire face au nombre croissant de demandes tout en obtenant des gains d'efficience.

12. Elle a rappelé le paragraphe 55 du rapport du Comité consultatif, s'est félicitée de la mise en service de l'outil de déclaration de situation en ligne et a prié l'Administration des pensions de faire le point, dans son prochain rapport, de l'utilisation de cet outil, notamment des progrès accomplis dans la réduction des risques de fraude ou de trop-perçus, et des mesures prises pour garantir un bon rapport coût-efficacité.

### **Estimations budgétaires pour 2023**

13. L'Assemblée générale a prié le Comité mixte de définir plus précisément les indicateurs clefs de performance et les facteurs déterminant la charge de travail de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements, et de contribuer à ce qu'ils soient effectivement appliqués dans le cadre des demandes de crédits de ces entités.

### **MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =